



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité



# COUR CONSTITUTIONNELLE

Nos réf.044/CC/P/2016/MT

Conakry, le 05 mai 2016

*Le Président de la  
COUR CONSTITUTIONNELLE*

A

Messieurs les Commissaires de la  
H.A.C.

Objet : transmission arrêt n° AC 09 du 05 mai 2016

Messieurs les Commissaires,

Suite à la saisine de la Cour constitutionnelle par requête du 23 mars 2016 par laquelle la Présidente de la HAC sollicite l'intervention de la Cour constitutionnelle dans la crise au sein de la HAC et la requête du 05 avril 2016 par laquelle neuf (9) Commissaires de la HAC demandent à la Cour constitutionnelle de constater la récusation de la Présidente de la HAC et la révocation du Commissaire N'Fa Ousmane CAMARA, j'ai l'honneur de vous communiquer l'arrêt ci-dessus référencé rendu par la Cour constitutionnelle en son audience plénière non publique ordinaire du 05 mai 2016.

Veillez agréer, Messieurs les Commissaires, l'assurance de ma considération distinguée.



*Kèlèfa SALL*

P.J. 1